

PROVINCE DE QUÉBEC40^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 17 AVRIL 2013**

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 17 avril 2013*

Aujourd'hui, à seize heures seize minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 21 Loi visant l'optimisation de l'action gouvernementale en matière de prestation de services aux citoyens et aux entreprises

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.